

Association de Chasse et Pêche de la Vallée du Richelieu, Inc.

C.P. 23543, C.P. des Villas, Beloeil (Québec) J3G 6M2 Tél.: (514) 825-0278

www.acpvr.net

acpvr@outlook.com

Suivez-nous sur Facebook.

LE CALLEUR

Le 15 janvier 2018 / Volume 25, numéro 1

La Loi sur l'immatriculation des armes à feu entrera en vigueur le 29 janvier 2018.

Le gouvernement du Québec a annoncé le 7 décembre dernier que la Loi sur l'immatriculation des armes à feu entrera en vigueur le 29 janvier 2018. Ainsi, les propriétaires d'armes à feu sans restriction et les entreprises qui en font le commerce devront immatriculer les armes auprès du Service d'immatriculation des armes à feu (SIAF).

Ce service sera notamment offert en ligne. Il sera également sans frais pour les propriétaires, tel que le prescrit la Loi. Les propriétaires d'armes à feu actuels disposeront d'un an pour immatriculer leurs armes au SIAF et aucun burinage ne sera requis. L'immatriculation des armes à feu sans restriction permettra aux autorités publiques d'en connaître la présence sur le territoire du Québec, ce qui servira à appuyer les agents de la paix dans leur travail d'enquête ainsi que lors de leurs interventions. «Le gouvernement a pris l'engagement de mettre en place un service d'immatriculation des armes à feu sans restriction. Cet outil supplémentaire de prévention, réclamé par plusieurs regroupements et associations dont les organisations policières, permettra un meilleur contrôle des armes à feu sur le territoire québécois, ce qui évitera bien des drames», a commenté le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux.

Cela permettra aussi de faciliter l'exécution des ordonnances des tribunaux interdisant la possession d'armes à feu, par exemple, dans les cas de crime violent ou même à titre préventif lorsqu'une personne présente un risque pour elle-même ou pour autrui. La Loi sur l'immatriculation des armes à feu rend obligatoire l'immatriculation des armes à feu sans restriction présentes sur le territoire du Québec.

À compter du 29 janvier 2018, les propriétaires d'armes à feu auront un an pour les immatriculer. Les nouvelles acquisitions d'armes à feu devront, quant à elles, faire l'objet d'une demande d'immatriculation dès leur prise de possession. Selon les données tirées du Système canadien d'information relativement aux armes à feu et fournies par le Bureau du contrôleur des armes à feu, au 28 février 2015, les armes à feu sans restriction représentaient 95 % de toutes les armes à feu enregistrées au Québec, pour un total de 1 654 239 armes à feu sans restriction présentes sur le territoire québécois.

Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Annuelle de votre Association se tiendra le 13 mars 2018, 19.00 heures au Complexe JulieQuille à Ste-Julie. (450-649-6668)

Des **prix de présence** seront tirés parmi les membres présents.

Renouvellement de votre carte de membre.

Premièrement, la carte de membre est obligatoire pour accéder au champ de tir et ce au prix de **\$30.00**.

Votre premier choix: donc vous payez votre carte de membre (\$30.00) plus votre accès au champ de tir pour toute l'année (\$75.00), soit \$105.00. Vous voulez le même privilège pour vous et votre famille qui vous accompagnera au champ de tir incluant les enfants de 17 ans et moins avec preuve d'identité, ajoutez \$20.00, soit un total de \$125.00.

Votre second choix: donc vous renouvelez votre carte de membre (\$30.00) et payez à chaque fois que vous utiliserez le champ de tir (\$15.00) pour vous ou bien de \$20.00 pour vous et votre famille (carte avec photos exigées) à votre choix.

Pour participer au tirage du 7 mai prochain, complétez et retournez le coupon à l'arrière.

DATES À RETENIR EN 2018.

Du 25 au 28 janvier: Salon de la Pourvoirie à la Place Forzani à Laval.

Du 25 au 28 février: Salon Expert Chasse et Pêche à la Place Bonaventure.

Le 13 mars: L'Assemblée Générale Annuelle de l'Association Chasse et Pêche de la Vallée du Richelieu.

Le 17 mars: Assemblée Générale Annuelle de la FeDeCP – Montréal– Laval– Montérégie, Complexe Volta, Boucherville.

Le 20,21 et 22 avril: Le congrès provincial de la Fédération Québécoise des chasseurs et pêcheurs, au Mont St-Anne, à Québec.

IMPORTANT CHANGEMENT **Nouvelles heures d'ouverture** **au Champ de tir**

Du 5 mai au 8 juillet, de 9h00 à 17h00 les samedis, dimanches.

Du 25 juillet au 26 août, il sera ouvert les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 17h00 et les mercredis, jeudis et vendredis de 12h00 à 17h00.

Du 29 août au 14 octobre, du lundi au vendredi de 12h00 à 17h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 17h00.

Du 17 au 28 octobre, les mercredis, jeudis et vendredis de 12h00 à 17h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 17h00.

Prochain tirage pour les membres.

Le prochain tirage est prévu le 7 mai 2018 et plusieurs prix, soit une arbalète, une GPS, un télémètre, une caméra de surveillance et d'autres prix intéressants seront tirés parmi les membres en règle pour une valeur de plus de \$3,000.00.

Voici comment vous pouvez participer à ce tirage:

Tous les membres qui renouvelleront leur carte de membre avant le 15 février, recevront 3 billets de tirage pour chaque \$10.00 envoyé. Donc vous envoyez pour votre renouvellement \$105.00 (105/10x3), vous aurez 30 billets dans le tirage. Vous renouvelez entre le 16 février et 15 mars, vous recevrez 2 billets par \$10.00 investi, soit pour \$105.00; 20 billets, et les autres qui renouvelleront après le 15 mars et ce jusqu'au 1er mai, 1 billet pour chaque \$10.00 investi donc 10 billets.

Pour réduire la charge de travail de nos bénévoles qui s'occupent de la ligne de tir, et voulant inciter nos membres à renouveler leur carte de membre par la poste avant l'ouverture du champ de tir, la direction décidera à son Assemblée Générale Annuelle si des frais supplémentaires seront demandés pour ceux qui achèteront leur carte de membre au champ de tir.

Une épidémie mortelle décime les troupeaux et menace la santé humaine

Une maladie mortelle similaire à la vache folle fait des ravages chez les chevreuils du centre du Canada et des États-Unis. Elle menace maintenant de s'attaquer aux humains, d'après des scientifiques du gouvernement fédéral. La maladie débilitante chronique (MDC) des cervidés est incurable et tue ses victimes en quelques mois, en détruisant le cerveau et la moelle épinière. Les wapitis, les orignaux, les cerfs de Virginie et les cerfs-mulets sont touchés. « La MDC a le potentiel d'infecter les humains », indique même une équipe de recherche de Calgary menée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Viande infectée

En menant des tests sur des primates, les chercheurs ont constaté qu'il est possible de contracter la maladie en consommant de la viande infectée. Ils craignent donc que la même chose se produise chez les humains qui consommeraient du cerf infecté en filet, en fondue chinoise ou dans une tourtière du Saguenay. Jamais détectée ici d'après le ministère de la Faune, la MDC est toutefois à nos portes. Des cas ont été découverts dans l'État de New York, tout juste au sud de la frontière.

Vingt-trois États américains et deux provinces canadiennes, l'Alberta et la Saskatchewan sont infectés. Le ministère est sur ses gardes, car « les déplacements naturels des animaux favorisent la progression de la maladie vers le Québec », indique-t-il.

Depuis 2007, on mène des tests, particulièrement en Montérégie et en Estrie, deux régions proches de la frontière. Mais « les ressources financières et humaines pouvant être affectées à la surveillance de la MDC ne permettent pas la collecte et, surtout, l'analyse d'un nombre d'échantillons suffisant », peut-on lire dans la Stratégie québécoise sur la santé des animaux sauvages préparée par le ministère. Les documents du ministère de la Faune excluent une transmission de la MDC à l'humain, malgré l'avis récent des scientifiques de Santé Canada. Du côté du Wisconsin, où la maladie tue les cervidés sans relâche depuis les années 1970, les chercheurs craignent depuis longtemps une forme humaine du mal.

Pire que le VIH

« Chez l'humain, le VIH aurait l'air d'un pique-nique à côté de la MDC », affirme l'épidémiologiste Mike Samuel, qui dirige l'unité coopérative de recherche sur la faune du Wisconsin, dans un documentaire réalisé par l'Alliance for Public Wildlife. Le président de cette organisation albertaine qui se dédie presque entièrement à la MDC, le biologiste Darrel Rowledge, n'hésite pas à comparer cette maladie à la grippe espagnole. Il souligne que cette grippe a fait plus de morts en 25 semaines que le VIH en 25 ans, et provenait elle aussi des animaux : les poulets d'élevage.

Comment se transmet la maladie ?

La maladie débilitante chronique (MDC) est extrêmement contagieuse. Elle se transmet par l'urine, les selles, la salive et le sang des animaux atteints. De plus, elle se révèle très résistante. Dans les fermes touchées, les éleveurs doivent exterminer toutes leurs bêtes, et dans 50 % des cas la maladie resurgit même après une désinfection complète des lieux.

Un Autochtone américain a le droit de chasser au Canada, dit la Cour suprême de la C.-B.

Publié le vendredi 29 décembre 2017 Radio-Canada avec La Presse canadienne

Le droit d'un homme autochtone américain de chasser au Canada a été soutenu par un juge, parce que ses ancêtres chassaient auparavant sur le même territoire. Richard Desautel a été accusé d'avoir enfreint la Loi sur la faune de la Colombie-Britannique en 2010 après avoir tué un wapiti près de Castlegar.

M. Desautel, qui est membre de Lakes Tribe dans l'État de Washington, avait argumenté en cour provinciale que c'était son droit constitutionnel de chasser à des fins cérémoniales. Il a été acquitté en mars. Cependant, la Couronne avait fait appel à la Cour suprême de la Colombie-Britannique sous prétexte que Richard Desautel n'est pas un Autochtone du Canada, puisque sa Première Nation a été déclarée disparue.

Le juge Robert Sewell a rejeté l'appel, disant que la tribu du chasseur vivait auparavant des deux côtés de la frontière et a des liens forts avec son territoire au Canada. Dans sa décision, M. Sewell dit que refuser les droits constitutionnels de ce groupe contredit l'objectif de la réconciliation. Il explique que le groupe occupait ce territoire avant l'arrivée des Européens et avant l'imposition d'une frontière internationale.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC. Coupon de renouvellement pour la carte de membre 2018.

Nom:.....(Lisiblement SVP.)

Adresse:.....

Ville..... **Code Postal:**.....

Téléphone.....**Courriel**.....

Veillez indiqué le montant à payer .

-Carte de membre annuelle individuelle et accès gratuit au champ de tir \$105.00.....

-Carte de membre annuelle familiale(*) et accès gratuit au champ de tir \$125.00.....

-Carte de membre journalière individuelle..... **\$30.00**.....

Montant total à payer..... **\$**.....

Envoyez votre chèque ou mandat poste (aucun chèque postdaté accepté) à:

**A.C.P.V.R.,
C.P. 23543,
Beloeil, Qc.
J3G 6M2**